

de procurer par le baptême l'entrée du ciel à plusieurs enfants moribonds. »

Puis, en venant à sa propre expérience, le pieux gouverneur ajoute : « J'ay eu plusieurs fois cette consolation pendant ma course, et il n'en est point de plus flatteuse pour les personnes de mon état ⁴. »

Nous ne possédons aucun document contemporain qui établisse le fait que d'autres que les gentils-hommes canadiens-français et leurs employés purent jouir du ministère des premiers missionnaires jésuites au fort Saint-Charles ou ailleurs dans l'Ouest. Mais il est difficile de concevoir comment, avec un si grand nombre d'Indiens constamment à leurs trousses, aucun d'eux n'ait jamais été baptisé. De fait, la découverte récente des restes de trois indigènes qui avaient été enterrés à côté de Canadiens dans l'enceinte de ce fort, démontre clairement que quelques-uns d'entre eux avaient reçu le sacrement qui donne droit à la sépulture ecclésiastique.

Le fort Saint-Charles était un rectangle de cent pieds de long, avec une palissade composée d'une double rangée de pieux d'environ quinze pieds de haut, et plantés en terre de manière que l'un d'eux fit face au point de jonction de deux autres. Dans cet enclos se trouvaient une église, une maison pour le commandant, une autre pour le chapelain, ainsi que quatre cabanes avec cheminées pour les hommes de service, un magasin et une poudrière; le tout fait de

4. Document contemporain sans date ni signature, quoique évidemment de Beauharnois, dans les Archives du Canada, Ottawa.